



MAIRIE DE CAMPBON  
Place de l'église  
44 750 CAMPBON  
Tél. 02 40 56 55 00  
mairie@campbon.fr

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MAI 2018**

## SOMMAIRE

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2018.....	3
2- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique 2018.....	3
3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.....	4
4- Information : Bilan d'activité du CCAS 2017.....	6
5- Informations et questions diverses.....	9

**L'an deux mille dix-huit, le 31 mai** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mai 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

**PRESENTS :** J-L. THAUVIN, Maire, R. BRAUD, M-C. MASSONNET, J-M. SAULNIER, B. GARINO, V. BARILLAU, Adjointes,  
C. BOUSSEAU, S. BAZIN, C. ETRILLARD, B. HERRERO, D. BOURGOIN, R. GREGOIRE, D. GESLIN, P. ABLIN, J-F. ARTHUR, R. GUYON, P. GROSSMAN, M. GICQUEL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. GALLERAND a donné pouvoir à J-L. THAUVIN  
C. LEMONNIER a donné pouvoir à R. BRAUD  
J. LAVAZAIS a donné pouvoir à V. BARILLAU  
J-F. ARTHUR a donné pouvoir à R. GUYON  
S. LUNEL a donné pouvoir à M. GICQUEL

**ABSENT EXCUSE :** M. LE BRIS

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

**Secrétaire de séance :** P. ABLIN

**1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2018**

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2018.

**Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, avec 17 voix pour et 6 abstentions, le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2018.**

**2- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique 2018**

M. le Maire indique que, par courrier en date du 4 avril 2017, Madame la Préfète de Loire-Atlantique rappelle aux communes, qu'en application de la loi et du Code de procédure pénale, il leur appartient de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Loire-Atlantique, en 2018.

Le tirage porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune.

Le procédé de tirage suivant est retenu : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs ; un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Les opérations sont à effectuer autant de fois qu'il y aura de jurés à désigner. Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée (3 x 3 jurés soit 9 noms pour Campbon).

Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2019 (personnes nées après le 31 décembre 1996).

M. le Maire, Delphine Geslin et Adeline Daubié-Renard procèdent au tirage au sort.

Les personnes tirées au sort sont :

- M. BRIANT Nicolas
- Mme BREHIER Graziella
- Mme BRETECHE Suzanne
- M. BONNAUDET Sylvain
- Mme LEGRAND Ginette
- Mme OHEIX Louise
- M. TEXIER Nicolas
- M. BEGUIN Jérémy
- M. TERRIENNE Loïc

### **3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

M. Le Maire présente les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

#### **1. CONCESSIONS DE CIMETIERES**

<b>Date arrêté</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>N° Concession</b>	<b>Échéance</b>
13/03/2018	27	achat concession de terrain	1334	29/11/2047
13/03/2018	28	achat concession de terrain	1336	28/12/2047
17/04/2018	45	achat concession de terrain	1337	01/03/2048

## 2. MARCHES PUBLICS

Nature	Objet	Lots	Entreprise attributaire	Montant HT	Date de notification
<b>Travaux</b>	Mise aux normes accessibilité de la salle omnisports et de l'école F. Daniel	Lot 1 : Gros-oeuvre - Démolition	DEFAUX CONSTRUCTION RENOVATION Grandchamp-des-Fontaines	18 606,42 €	24/03/2018
		Lot 2 : Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES Vigneux-de-Bretagne	5 821,00 €	23/03/2018
		Lot 3 : Serrurerie	TSI-METATECH Pontchateau	5 230,00 €	19/03/2018
		Lot 4 : Menuiseries intérieures	MILLET Guenrouët	10 266,19 €	07/04/2018
		Lot 5 : Plâtrerie Cloisons sèches	MORICE Fégréac	2 393,00 €	23/05/2018
		Lot 6 : Revêtement de sol - Faïence	DAG St-Viaud	9 515,29 €	18/05/2018
		Lot 7 : Plomberie sanitaire	MSH-ELEC Campbon	11 881,20 €	29/05/2018
		Lot 8 : Electricité courant faible	LUXOHM Pontchateau	26 945,34 €	20/04/2018
		Lot 9 : Peinture	CHAUMET Pontchateau	3 290,35 €	10/04/2018
		Lot 10 : Signalétique	MILLET Guenrouët	4 818,96 €	25/05/2018

		Lot 11 : ascenseur	ORONA La Mézière	3 551,00 €	30/03/2018
	Réhabilitation Chapelle St- Victor - Phase 1 : démolition	-	BATISEVRE St-Amand-S/-Sèvre	37 497,55 €	16/04/2018
<b>Prestations intellectuelles</b>	Maîtrise d'œuvre création de places de stationnement complémentaires	-	BCG Blain	4 300,00 €	04/04/2018

#### **4- Information : Bilan d'activité du CCAS 2017**

M. Massonnet présente le bilan d'activité du CCAS 2017 :

##### **1. LES MISSIONS DU C.C.A.S.**

Le Conseil Communal de l'Action Sociale, communément appelé le CCAS, anime une action générale de prévention et de développement social dans les Communes.

Concrètement, le secrétariat tenu par Mme BEGAUD, permet aux habitants de faciliter l'accès à l'administratif : se connecter à internet pour obtenir un document par ex., remplir l'imprimé pour une demande de logement social, annuler une commande faite trop vite auprès d'un démarcheur, etc...

Il a un rôle d'aide et d'accompagnement dans les démarches de recherche de solution pour les personnes en difficultés.

Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : personnes âgées, personnes porteuses d'un handicap, familles en difficultés, demandeurs d'emploi, lutte contre l'exclusion et l'isolement.

En ce qui concerne les aides légales (Conseil départemental, C.A.F., Fonds Solidarité Logement...), elles sont mises en place après un entretien au centre médico-social de Savenay. L'assistante sociale peut se déplacer pour un rendez-vous en mairie de Campbon les lundis après-midi.

En ce qui concerne les aides facultatives aux habitants, elles sont instruites, après avis de l'assistante sociale, et étude de la situation par une commission (élus et représentants d'associations) qui se réunit régulièrement.

Ainsi, une aide facultative a été votée pour aider les familles quotient 1 ou 2 (selon les critères de la CAF) à inscrire leur enfant à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) 3-11 ans ou 11-15 ans dans l'année, à raison de 3 semaines maximum dans l'année. Pour une famille quotient 1, la prise en charge du CCAS est de 50% du coût demandé à la famille ; pour une famille quotient 2, l'aide est de 30% du coût demandé

à la famille. La famille n'a pas à avancer le paiement car le règlement est effectué directement à l'organisateur de l'ALSH sur présentation d'un devis et des justificatifs. Renseignements auprès du secrétariat.

Le CCAS est sollicité dans le cadre des demandes d'aide sociale pour la prise en charge partielle des frais de placement en EHPAD, pour la téléassistance (36 dossiers).

Logement social : 1 logement attribué en 2017.

Il y a des projets de construction de logements sociaux Rue de la Gruette ( 8 logements) et au lotissement des Gavelais 2 (12 logements).

Grâce au partenariat avec la CCES, la commune bénéficie d'un abonnement au logiciel Immoweb permettant l'accès au fichier de la demande locative sociale.

Local pour les personnes de passage : 22 personnes sont passées dans le local routard.

Transport : les personnes qui se rendent aux Restos du cœur, ou à la Croix rouge ont droit à des tickets de transport Lila à la demande qui sont remis directement par l'association.

Par ailleurs, un bon d'essence de 30€ peut être délivré pour se rendre à un rendez-vous emploi ou médical. Ceci en lien avec l'assistante sociale si besoin.

Partenariat avec les associations : le CCAS soutient les associations dans leur action. Il aide 19 associations dont les Restos du cœur, la Croix rouge, le Secours catholique, l'ADMR, l'ADAR, l'ADT, SOS paysans, le CIDFF, SOS solidarité Femmes Alcool assistance 44 et Vie libre, les Virades, le service Animation de l'EHPAD résidence St Martin, etc.

Le montant des subventions sociales attribuées en 2017 est de : 5188,00 €

## **2. LE TRAVAIL EN LIEN AVEC LA COMMISSION MUNICIPALE SOLIDARITE/AINES :**

### Le mois bleu 2017

Plusieurs animations ont eu lieu durant le mois d'octobre, initiées par les élus de la commission Solidarité-Ainés, et en lien avec les associations locales :

- exposition Vannerie durant le mois d'octobre 2017 à l'EHPAD résidence Saint Martin
- au cinéma à Victoria film « l'école buissonnière » : 103 personnes présentes.
- avec l'association Acanthe, spectacle de théâtre « Place des Vivants » et chansons françaises
- 2 actions ont été menées par la CCES (cabaret à Cordemais et réunion d'information « tranquillité » avec la gendarmerie).
- un forum sur le thème de « la vue » a été mis en place à Pontchateau organisé par le CLIC,

Le festival Handiversité a eu lieu du 23 avril au 4 mai.

### Le projet de mutuelle solidaire : création d'un groupe de travail extra-municipal

Lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2017, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à une mutuelle solidaire afin de favoriser l'accès aux soins de tous les administrés. Afin d'engager une réflexion communale, le Conseil Municipal, a décidé la création d'une commission extra-municipale « mise en place d'une mutuelle solidaire », composée de 6 membres élus et de 2

représentants non élus (Secours catholique et les Aînés Campbonnais).

Suite au questionnaire distribué dans le bulletin municipal du mois d'avril 2018, 33 réponses ont été retournées en mairie représentant 66 familles.

La prochaine étape consiste à rencontrer des CCAS qui ont mis en place ce type de mutuelle.

M. le Maire présente ensuite le compte administratif 2017 du CCAS.

<b>LIBELLÉ</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>
Alimentation (local) 60623	163,22 €
Fourn. Petit équipement (local) 60632	9,49 €
Réceptions 6257	- €
Cotisations UNCCAS 6281	139,70 €
Cotisations URSSAF 6451	108,00 €
Aides financières 6562	3 359,82 €
Subventions aux Associations 6574	5 188,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 968,23 €</b>
Résultat reporté (002)	
Concessions cimetièrè (1/3) 70311	1 851,36 €
Subvention communale 74741	10 000,00 €
Dons, produits quêtes mariages 7713	476,64 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 328,00 €</b>
<b>Excédent/Déficit</b>	<b>3 359,77 €</b>
<b>Excédent Reporté antérieur</b>	<b>714,72 €</b>
<b>Excédent global</b>	<b>4 074,49 €</b>

M. le Maire indique que la diminution des aides attribuées en 2017 est liée au changement d'assistante sociale. Il y a eu moins d'instruction de dossiers par rapport aux années précédentes.

C. Bousseau signale que les aides liées à des dépenses d'énergie sont en nette augmentation.

M. le Maire ajoute que la commune cotise au fonds solidarité logement (FSL). Des aides différentes sont attribuées par ce biais.

V. Barillau précise que le seuil d'intervention du FSL a diminué. Il y a donc moins d'aides versées au titre du FSL. Aussi, il est important que le CCAS agisse plus par rapport à ces aides particulières en lien avec l'énergie.

R. Guyon demande combien il y a eu de bénéficiaires d'aides en 2017.

M. Massonnet répond que 19 familles ont été aidées par le CCAS.

M. le Maire ajoute que ce nombre est à peu près stable. Il rappelle que les bons alimentaires et les bons d'essence sont des aides d'urgence en attendant d'instruire le dossier sur le fonds.



## **5- Informations et questions diverses**

M. le Maire fait un retour sur le séjour des allemands du 24 au 29 mai dans le cadre du jumelage avec Biessenhofen. Il remercie l'ensemble des élus ayant répondu présent lors du repas du jeudi soir organisé par la commune et lors du discours des Maires le dimanche matin.

Le vendredi, il a fait visiter les réalisations récentes de la commune au Maire de Biessenhofen : vestiaires de football, plateau multisport, emplacement du lotissement des Gavelais, le chantier de l'extension de la maison de la santé et du restaurant scolaire. Il a été particulièrement intéressé par le projet de la maison de la santé car la commune de Biessenhofen connaît un problème de recrutement de médecin.

Il indique que la venue des allemands a été un moment fort entre les deux communes.

Il annonce qu'une réunion publique aura lieu le 18 juin à 19h afin d'apporter des informations sur la mise en place d'actions sur la RD 3. Cette réunion sera animée par le Conseil Départemental.

R. Braud signale que la fête de la musique aura lieu le samedi 23 juin 2018 place de l'église.

V. Barillau annonce que la cérémonie de la pose de la première pierre du restaurant scolaire aura lieu le vendredi 15 juin à 18h30.

Les prochains Conseil Municipaux auront lieu :

-le 28/06/2018

-le 20/09/2018

La séance est levée à 21h51.